

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 27 mai 1988

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS ET DES ACCORDS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 25 mai, de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-126, tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif et de l'amendement de M. Skelly:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-126, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.»

La présidente suppléante (Mme Champagne): Lorsque la séance a été levée le mercredi 25 mai 1988, il restait neuf minutes à la période des questions et des observations après le discours du député de Comox—Powell River (M. Skelly). Je vois que ce dernier est absent. Le débat se poursuit; le député de Skeena (M. Fulton) a la parole.

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, le projet de loi C-126 dont nous sommes saisis aujourd'hui modifie la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes. Il prévoit deux montants: l'un de 550 millions de dollars et l'autre de 250 millions. Les modalités des prêts sont favorables mais serviront surtout à payer les intérêts des dettes actuelles. Comme de nombreux Canadiens le savent, la dette du tiers monde dépasse un billion de dollars et ne cesse d'augmenter. En 1987, le total versé par les pays du tiers monde au FMI dépassait de 5,9 milliards les montants reçus; par ailleurs les banques commerciales perçoivent depuis un certain temps plus d'argent qu'elles n'en prêtent. L'aide au développement se tarit et bien que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) se soit engagé à porter cette aide à 0,7 p. 100 du produit national brut d'ici 1990, cet objectif a été reporté d'abord à 1995 puis au XXI^e siècle. Le gouvernement du Canada

aurait pourtant dû respecter cette promesse. Notre ambassadeur aux Nations Unies, M. Stephen Lewis, a fait la déclaration suivante dans une interview au *Vancouver Sun* le 9 mai dernier:

L'Ouest trahit le continent africain.

En chiffres absolus, la dette du Sahel et des autres pays africains n'est pas comparable à celle du Brésil ou du Mexique, mais exprimée en pourcentage de leur produit national brut ou de leurs exportations, elle demeure désastreuse. Le FMI leur impose des réformes structurelles qui ont fait dire à un porte-parole officiel qu'on leur offrait de l'argent à de meilleures conditions contre une politique économique très rigoureuse. Mais ce sont les plus démunis qui subissent le contre-coup de ces mesures d'austérité. Le programme qu'a adopté mon parti à son dernier congrès traite directement des problèmes sociaux de cette politique de coercition du FMI et des pays développés envers le tiers monde. Voici ce que dit cette politique à l'article B.3,2:

• (1010)

... La politique monétaire du FMI est à l'origine des problèmes suivants dans les pays du tiers monde: dévaluation des devises nationales, baisse des salaires déjà très bas, suppression de l'aide alimentaire et coupes sombres dans les services sociaux. On ne peut pratiquer une politique aussi impopulaire sans mesures de sécurité répressives qui vont à l'encontre des efforts de développement ...

Elle invite ensuite le gouvernement canadien à agréer les propositions du tiers monde pour un allègement immédiat de sa dette qu'il rembourserait, par exemple, conformément à un taux égal à un plafond de 10 p. 100 des recettes tirées de l'exportation, comme le propose le président du Pérou, M. Alan Garcia.

En fait, nous croyons que l'aide ne doit pas être reliée à la croissance de nos exportations. Les pays en développement ont surtout besoin que les pays comme le Canada les aident à édifier une infrastructure qui favorisera leur développement économique et social permanent. Cela a déjà été dit ici, le 10 septembre dernier en fait, par notre leader parlementaire, le député de Kamloops—Shuswap.

Le FMI n'est pas un instrument économique neutre qui se porte charitablement au secours des pays du tiers monde de façon désintéressée. Comme l'influence d'un pays au conseil d'administration du FMI est fonction de sa contribution, les États-Unis y font la loi, d'où l'importance accordée à une réforme des structures aux dépens des programmes sociaux, des programmes nationaux de développement et autres choses du genre. Le gouvernement actuel n'est pas contre l'utilisation du système bancaire international à des fins de droite, comme le prouve le refus de prêts au Nicaragua.